



Rapport du Sénat

Volume 1, Numéro 1 Janvier 2001

Mot de bienvenue



Nous sommes heureux de vous présenter ce premier numéro de notre bulletin trimestriel intitulé *Le Rapport du Sénat*, qui est destiné à informer la population sur les activités des sénateurs à la Chambre haute, en comité et auprès des citoyens.

Cent cinq sénateurs jouent un rôle crucial en tant que représentants des régions et des minorités, tout en contribuant à l'élaboration de la politique gouvernementale. Ils touchent à tous les aspects des activités nationales et internationales du gouvernement, depuis l'utilisation de l'hormone de croissance bovine jusqu'au rôle du Canada au sein de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord.

Le Rapport du Sénat fera le point sur ces dossiers et sur ceux qui s'en occupent, ainsi que sur les réussites du Sénat et les défis qui l'attendent. Nous espérons ainsi vous faire mieux comprendre le processus législatif, et mieux connaître du même coup les responsabilités législatives du Sénat, de même que susciter le dialogue avec les citoyens.

Bonne lecture. Et n'hésitez pas à communiquer avec nous.

William Rompkey
président du comité éditorial



En bref

Profil du Sénat du Canada

Les Fondateurs de la Confédération voyaient le Sénat comme un forum où les lois seraient examinées et révisées, où les enjeux nationaux seraient analysés en profondeur, où les intérêts des régions et des minorités seraient promus. Un endroit où toutes les régions seraient représentées également, indépendamment des fluctuations de leur population, afin de faire contrepoids à la représentation proportionnelle à la Chambre des communes. C'est à partir de ces principes que le Sénat d'aujourd'hui continue de servir la population canadienne.

Au fil des ans, le Sénat a beaucoup contribué à promouvoir l'égalité au Parlement. Par exemple, les femmes constituent le tiers des 105 membres de la Chambre haute, soit le plus haut pourcentage de toutes les assemblées législatives du Canada.

Individuellement et en comité, les sénateurs sont en mesure d'analyser en profondeur les enjeux publics, sans les contraintes de la politique partisane. Nombreux sont les sujets dont le Sénat s'est occupé au cours de l'année écoulée, comme le projet de loi sur la clarté, le système de santé, les drogues illégales, les soins palliatifs, l'autonomie gouvernementale des Autochtones, le commerce international, la protection des droits de la personne - pour n'en nommer que quelques-uns.

Dans ce numéro

Forum des sénateurs.....	2
Rétrospective.....	2
Dossier.....	3
Travaux des comités.....	4
Activité législative.....	5
Activités spéciales.....	5
Liens.....	6

Forum des sénateurs

Gildas L. Molgat, Président du Sénat



C'est une noble et longue tradition au Sénat que celle de solliciter les vues de la population sur les enjeux de l'heure. Cela fait plus de 130 ans que le Sénat et les sénateurs sillonnent le pays afin de faire en sorte que les actions du gouvernement bénéficient de l'apport des citoyens informés.

Fier de cette tradition d'implication et d'activisme, je tiens à féliciter mes collègues du Comité de la régie interne, des budgets et de l'administration pour ce premier numéro du *Rapport du Sénat*, qui aura pour mission de tenir les Canadiens informés des travaux du Sénat, cette " chambre de réflexion " comme on l'appelle si justement.

J'attends avec impatience vos observations sur le rôle que nous jouons et sur la façon que vous - citoyens, organisations non gouvernementales, associations, enseignants, et les milliers d'autres qui s'intéressent aux enjeux politiques - pouvez nous aider à mieux nous acquitter de nos responsabilités.

Gildas L. Molgat, Président du Sénat

Rétrospective

À la dernière session de la dernière législature (12 octobre 1999 - 22 octobre 2000), le Sénat a étudié une grande variété de projets de loi et d'enjeux publics.

► Il a examiné chacun des 30 projets de loi du gouvernement adoptés par la Chambre des communes et les neuf autres présentés par le gouvernement au Sénat - il en a amendé cinq et adopté 29 sans amendement. La Chambre a adopté tous les amendements du Sénat. Cinq mesures d'initiative gouvernementale étaient à l'étude lorsque le Parlement a été dissous par la Gouverneure générale sur l'avis du Premier ministre.

► Avec 88 ordres de renvoi, les comités ont entendu 1 107 témoins, et produit 114 rapports de comités du Sénat. Au cours de 390 séances de comité, les sénateurs ont entendu plus de 680 heures de témoignages.

Pour toute la durée de la 36^e législature (22 septembre 1997 - 22 octobre 2000), les chiffres sont les suivants :

► Le Sénat a examiné chacun des 116 projets de loi du gouvernement (98 ont été adoptés par la Chambre des

communes avant de passer au Sénat et 18 ont été présentés par le gouvernement au Sénat) - il en a amendé 19 et adopté 92 sans amendement. La Chambre des communes a adopté tous les amendements du Sénat, se contentant d'apporter des modifications mineures dans deux cas. Cinq mesures du gouvernement sont " mortes " au Feuilleton.

► Avec 270 ordres de renvoi, les comités ont entendu 4 562 témoins, et produit 334 rapports. Au cours de 1 354 séances de comités, les sénateurs ont entendu 2 635 heures de témoignages.



Le rapport du Sénat est une publication du Sénat du Canada.

Comité éditorial: Comité sénatorial de la régie interne, des budgets et de l'administration – l'hon. William Rompkey (prés.), l'hon. Pierre-Claude Nolin et l'hon. Marie-Paule Poulin

Rédactrice en chef: Diane Boucher

Collaborateurs à la rédaction: Jean-Guy Desgagné, David Newman, Jasmine Panthaky

Réviseurs: David Reeves, Monique Roy

Mise en page: Éric Blanchette

Photos: Michael Bedford, Louise Lapointe, Andy Shott

Courriel: sencom@sen.parl.gc.ca

Adresse Internet: www.senate-senat.ca/rapportdusenat.asp

Adresse: Édifice Chambers, 40, rue Elgin, Ottawa (Ont.), K1A 0A4

Dossier

Ouverture de la législature et début de session

Le 22 octobre dernier, sur l'avis du Premier ministre, la Gouverneure générale du Canada a dissous le Parlement et donné l'ordre que soit pris un décret de convocation des électeurs pour le 27 novembre. C'est ainsi que les projets de loi qui étaient à l'étude à ce moment-là sont tous " morts " au Feuilleton.

La première session de la 37e législature débutera le 29 janvier 2001 à 11 heures dans la Chambre du Sénat et le discours du Trône se tiendra le lendemain, le 30 janvier. Mais avant de se mettre au travail, les parlementaires des deux Chambres doivent assister à la cérémonie d'ouverture, qui remonte à quelque 400 ans, et qui réunit la souveraine, le Sénat et les Communes pour le début de la nouvelle session.

Avant l'ouverture de la législature et la lecture du discours du Trône, certaines formalités doivent être accomplies. Lorsque la Chambre s'est réunie avant l'heure de l'ouverture officielle, le Greffier de la Chambre conduit les députés au Sénat, où on les informe que le discours du Trône sera lu seulement lorsqu'ils auront élu leur Président. De retour à la Chambre, les députés procèdent à cette élection, par scrutin secret, et une fois l'élection terminée, la Chambre est officiellement constituée.

Le jour suivant, les députés se réunissent ensuite dans la Chambre des communes et sont alors convoqués au Sénat, où les attendent le Premier ministre, les membres du Conseil privé et les sénateurs. Dès leur arrivée au Sénat, le Président et les députés s'approchent de la barre (barre de laiton située à l'entrée et qui sert à délimiter l'endroit jusqu'où les étrangers peuvent pénétrer). Comme il s'agit de la première



session d'une nouvelle législature, le Président réclame les droits et privilèges traditionnels des Communes et pénètre dans la Chambre. Au nom de la Gouverneure générale, le Président du Sénat confirme les privilèges traditionnels des Communes.

La Gouverneure générale fait ensuite la lecture du discours du Trône rédigé par le gouvernement qui énonce les mesures et le programme législatif qu'il présen-

tera, après quoi les députés et la Gouverneure générale se retirent. Les pages installent temporairement un petit fauteuil devant le Trône pour le Président du Sénat. Les sénateurs et les invités demeurent debout. Le Président monte sur l'estrade, devant le fauteuil, et déclare : " La séance du Sénat est reprise. " Une fois qu'il s'est assis, les autres se rassoient jusqu'à ce que le Sénat ajourne ses travaux.

Le premier point à l'ordre du jour est le dépôt d'un projet de loi fictif (ou *pro forma*) par le leader ou leader adjoint du gouvernement. Ce geste symbolique rappelle que le Sénat peut étudier toute affaire publique de son choix et qu'il n'est pas astreint aux propositions contenues dans le discours du Trône.

Le Président du Sénat déclare que le discours du Trône a été prononcé plus tôt, ce qui est consigné au compte rendu. Le leader adjoint du gouvernement propose que " le discours du Trône soit mis à l'étude à la prochaine séance du Sénat ". Cette motion est toujours adoptée et le discours est inscrit au Feuilleton pour les prochaines séances.

Le leader adjoint du gouvernement propose ensuite les noms de neuf sénateurs qui feront partie du " Comité de sélection ", chargé de proposer le nom d'un sénateur qui siègera comme président à titre provisoire et les noms des sénateurs qui seront membres des autres comités - le cœur des travaux du Sénat.

Enfin, le Sénat s'ajourne, afin de se réunir pour une réunion ordinaire le prochain jour de séance. Tous se lèvent au moment où le Président quitte son fauteuil et se retire de la Chambre, suivi de son cortège dirigé par l'Huissier du Bâton noir et le porteur de la masse.

Travaux des comités

" Le cœur et l'âme du Sénat ", comme ils sont parfois appelés, les comités sont le meilleur outil dont disposent les sénateurs pour influencer sur les politiques publiques. Ils servent de forum d'examen des projets de loi et d'analyse approfondie des enjeux qui ont un impact sur le quotidien des gens. Composés de 15 sénateurs, ils sont chargés d'examiner en détail les projets de loi, d'analyser en profondeur les grands enjeux politiques ainsi que d'examiner les propositions de dépenses du gouvernement, c'est-à-dire le budget.

Les comités tiennent des audiences pour recueillir tous les faits sur la question qu'ils examinent. Ils invitent des ministres, fonctionnaires, spécialistes, organisations ou particuliers à venir exposer leurs vues et répondre à leurs questions. Ils parcourent parfois le pays pour connaître le point de vue de ceux qui sont directement touchés par la question ou le projet de loi à l'étude. Les sénateurs discutent des vues et témoignages qu'ils ont recueillis dans le but de trouver un consensus, afin de présenter dans leur rapport une analyse et des recommandations pratiques et cohérentes.

Rapports des comités

En moyenne, les comités tiennent 400 réunions par année, et passent plus de 800 heures à analyser les politiques du gouvernement et à scruter ses propositions législatives. S'appuyant sur les vues de spécialistes et les idées et les informations fournies par quelque 1 400 témoins, les sénateurs produisent une centaine de rapports par année, qui sont tous soumis à l'approbation de l'ensemble du Sénat. Ces rapports peuvent proposer des amendements aux projets de loi ou des observations et recommandations sur la politique du gouvernement. Voici quelques exemples de rapports de l'année écoulée :

Peuples autochtones - Forger de nouvelles relations : l'autonomie des Autochtones au Canada (15 février 2000)

Le Comité a passé à la loupe les structures et mécanismes de négociation et d'application des traités et ententes, ainsi que l'autonomie gouvernementale.

Parmi ses nombreuses recommandations, il y a celle de créer un Bureau des relations autochtones, qui serait chargé de négocier et de mettre en place de nouvelles relations avec les peuples autochtones. Le Comité a entendu 107 témoins, notamment les représentants de douzaines de nations et de groupes autochtones.

Banques et commerce - L'imposition des gains en capital (5 mai 2000)

Le Comité a examiné les arguments pour ou contre la réduction ou l'élimination de l'impôt sur les gains en capital. Il recommande qu'au minimum le taux de cet impôt soit rapidement réduit de manière à se comparer au taux américain, afin de maintenir la compétitivité du Canada sur le plan international. Dans son Exposé économique et mise à jour budgétaire, paru le 18 octobre 2000, le ministre des Finances a annoncé l'intention du gouvernement de réduire le taux d'inclusion des gains en capital de 66,66 à 50 p. 100.

Affaires étrangères - La nouvelle OTAN et l'évolution du maintien de la paix : implications pour le Canada (5 mai 2000)

Le Comité a examiné plusieurs aspects importants de la politique étrangère du Canada, notamment le rôle du Canada dans l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, la nécessité de créer de solides bases pour la notion de sécurité humaine dans la politique étrangère du Canada, et le renforcement du rôle du Parlement dans la définition de la politique étrangère.

Sous-comité de la mise à jour de "De la vie et de la mort" - Des soins de fin de vie de qualité : chaque Canadienne et Canadien y a droit (6 juin 2000)

Le sous-comité fait le constat que les appels à une approche plus compassionnelle et pluridisciplinaire des soins de fin de vie n'est pas une priorité dans notre système de santé. Il affirme qu'en fin de vie, chacun a droit à des soins spécialisés prodigués avec compassion et respect et il conclut que cet objectif exige que le gouvernement fédéral mette en place une stratégie nationale.

Études spéciales

En moyenne, les comités effectuent 34 études spéciales par année, soit avec l'autorisation du Sénat, soit de leur propre initiative et indépendamment du gouvernement. Le Sénat venait d'entreprendre deux nouvelles études, afin de définir et développer des formules pour favoriser le débat sur les enjeux publics, qui furent interrompues par la dissolution du Parlement.

Étude spéciale sur l'état du système de santé au Canada

Le Comité des affaires sociales, des sciences et de la technologie a entrepris l'étude du système de santé au Canada. La première étape de ses travaux est maintenant terminée.

Le plan de travail de l'étude comporte cinq étapes qui doivent toutes être terminées vers la fin de 2002.

Étude spéciale sur les drogues illégales

Au printemps, le Sénat a mis sur pied un comité spécial chargé de réexaminer la législation et les politiques antidrogue du Canada. Les recherches et les préparatifs ayant été faits au cours de l'été, le comité a commencé ses audiences publiques en octobre. Cette étude ambitieuse devrait se poursuivre au cours de la nouvelle législature.

Activité législative

Si les sénateurs présentent eux-mêmes un certain nombre de mesures, la plupart des projets de loi dont le Sénat est saisi émanent du gouvernement. D'une année sur l'autre, les mesures gouvernementales amènent le Sénat à entreprendre quelque 50 études législatives.

Au cours de la 2^e session de 1999-2000, le Sénat a notamment contribué au processus législatif par les actions suivantes :

► Amendements au projet de loi sur le commerce électronique, destiné à protéger la confidentialité des renseignements médicaux personnels. Les amendements proposés par le Sénat ont reçu l'aval de la Chambre des communes.

► Amendements au projet de loi sur la *Loi sur le casier judiciaire* afin de restreindre la proposition du gouvernement permettant d'obtenir auprès du Centre d'information de la police canadienne les dossiers de personnes réhabilitées. Les

amendements du Sénat ont reçu l'aval de la Chambre.

► Analyse en profondeur des projets de loi, ce que ne permet pas toujours l'horaire de la Chambre des communes. Par exemple, le comité de la Chambre chargé du projet de loi sur la clarté a bouclé ses travaux en onze jours civils, de sorte que chaque témoin a eu 45 minutes pour exposer son propos et répondre aux questions des 16 membres du comité. Le comité spécial du Sénat chargé de l'étude du projet de loi C-20 a mis 32 jours pour faire ses travaux, de sorte qu'il a dû souvent siéger tard le soir afin d'accorder aux 30 témoins jusqu'à deux heures pour exposer leurs vues et répondre aux questions. En moyenne, 27 sénateurs ont assisté aux audiences de ce comité spécial de 15 membres.

► Adoption du projet de loi S-20, *Loi sur la protection des jeunes contre le tabac*, du sénateur Colin Kenny. La loi proposait la création d'un prélèvement sur l'industrie afin

de lui fournir une source stable de fonds pour des projets destinés à réduire la consommation du tabac chez les jeunes, sous l'autorité d'une fondation sans lien avec le gouvernement. Le projet de loi n'ayant pas été mis en discussion à la Chambre des communes lorsque le Parlement a été dissous en vue des élections, il est mort au Feuilleton.

► Adoption du projet de loi S-5, *Loi modifiant la Loi sur le Parlement du Canada (poète officiel du Parlement)*, du sénateur Jerahmiel Grafstein. La loi proposait la création du poste de poète officiel du Parlement à la Bibliothèque du Parlement, qui serait chargé d'écrire des poèmes, notamment pour les cérémonies officielles du Parlement. Ici encore, comme le projet de loi n'avait pas été mis en discussion à la Chambre des communes au moment de la convocation des élections, il est mort au Feuilleton.

Activités spéciales

Les Cinq femmes célèbres



En 1929, Emily Murphy, Nellie McClung, Irene Parlby, Henrietta Muir Edwards et Louise McKinney (les " Cinq femmes célèbres ") obtenaient gain de cause dans la décision du Comité judiciaire du Conseil privé reconnaissant que les femmes étaient des personnes et, de ce fait, pouvaient être nommées au Sénat. L'année suivante, Cairine Wilson de l'Ontario entrait dans les annales de l'histoire en devenant la première femme nommée au Sénat.

Depuis, les femmes ont vu leur nombre s'accroître sans cesse au Sénat, passant d'une seule représentante à plus du tiers, soit 34 sénatrices. Ce nombre représente la plus forte proportion de toutes les assemblées législatives du Canada, ce dont le Sénat s'enorgueillit.

Le 18 octobre dernier, le Président du Sénat, l'hon. Gildas L. Molgat, ainsi que de nombreux sénateurs, dont toutes les sénatrices, ont assisté à l'inauguration par la Gouverneure générale et le Premier ministre d'un monument à la mémoire de ces pionnières des droits de la femme. Le monument s'élève près des locaux du Sénat sur la colline du Parlement.

Activités spéciales *suite...*



Restauration de la cloche

Le Président du Sénat, l'hon. Gildas L. Molgat, et le Président de la Chambre des communes, l'hon. Gilbert Parent, en compagnie du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux, Alfonso Gagliano, et de Mike Pedersen, président de l'Association des banquiers canadiens (ABC), ont inauguré la cloche restaurée de la tour Victoria.

La cloche de la tour de l'Édifice du Centre, ravagé par le fameux incendie de février 1916, s'était écrasée au sol sur le coup de minuit. L'ABC a contribué 50 000 \$ pour la restauration de ce témoin de l'histoire du Canada.



Le Sénat se souvient

Huit tableaux évocateurs de la Première Guerre mondiale tapissent les murs de la Chambre du Sénat - un rappel frappant de la contribution du Canada à " la der des ders ".

En 6 novembre dernier, ces tableaux ont servi de décor au lancement de la Semaine des anciens combattants. Plus de 400 invités ont assisté à la cérémonie, présidée par le Président du Sénat, l'hon. Gildas L. Molgat. Le clou de la cérémonie a sans doute été la proclamation d'une nouvelle distinction commémorative destinée aux militaires et civils qui ont participé au Programme d'entraînement aérien du Commonwealth au cours de la Seconde Guerre mondiale. Au nom de la Gouverneure générale, le Président Molgat a remis à cinq anciens combattants et militaires actifs des Forces canadiennes la Médaille canadienne du maintien de la paix.

Personnes ayant des besoins spéciaux

Les sénatrices Brenda M. Robertson et Sharon Carstairs ont présenté au Sénat leur *Plan d'action pour faciliter l'accès aux personnes handicapées*. Ce plan a suscité plusieurs importantes activités de sensibilisation à la condition des personnes handicapées.

Une Foire de l'information a attiré quelque 1 000 visiteurs aux kiosques des 40 associations communautaires et participants des

secteurs public et privé qui y étaient, comme l'Institut national canadien pour les aveugles, la Société canadienne de l'ouïe, la Société de la sclérose en plaques et la Commission canadienne des droits de la personne. Plusieurs expositions présentaient des technologies d'adaptation destinées à aider les personnes handicapées à surmonter les obstacles en milieu de travail.

Le Jour du parrainage, des employés du Sénat ont été jumelés avec des personnes ayant un handicap (moteur, visuel, auditif ou mental), afin de les sensibiliser aux problèmes d'accessibilité que ces personnes rencontrent au travail. Du même coup, ces personnes ont pu se rendre compte que l'environnement au Sénat est de plus en plus accessible.

Liens

Ligne d'information du Sénat: 1-800-267-7362
Direction des communications du Sénat: (613) 992-1149
Parlement du Canada: www.parl.gc.ca
Sites Internet individuels des sénateurs: www.sen.parl.gc.ca

Sénat du Canada
Ottawa, Ontario
K1A 0A4

Pour vous abonner à la version électronique du *Rapport du Sénat*, veuillez nous écrire à sencom@sen.parl.gc.ca